



De CDI à CDD puis chômage.

Par **Morales Thomas**, le **06/10/2016** à **13:33**

Bonjour,

Envoyé espérant trouver de l'aide.

Je commence, étant titulaire d'un BP en coiffure, j'ai embauché dans cette entreprise " X " le 1er novembre 2015 en CDI 35h (le rêve). Mi janvier mon responsable me propose une formation complémentaire ce qui me ferait donc travailler 4/5 et 1 jours de travail en école, donc pourquoi pas c'est toujours de l'expérience en plus. Il me fait donc signer quelque papier en me disant que c'est les papier de la formation en me disant que c'est marquer 1 ans mais que 6 mois ça suffirait que la directrice est au courant etc etc... HORS j'apprends quand même il m'a fait signer ma fin de CDI, ma fait passer en CDD de 1 ans et que le jour d'école n'est pas payer ! Donc je me retrouve en 3/4 temps avec un CDD qui prend fin bientôt. Ce responsable est parti du salon et le directeur général n'a pas entendu parler de cette histoire et je suis donc obligé de terminer les 1 ans avec un salaire minable et à la fin plus de travail.

Que faire ? C'est mon tout 1er contrat et donc travail...

Merci d'avance !!

Par **P.M.**, le **06/10/2016** à **19:28**

Bonjour,

Déjà ce qu'il aurait fallu faire c'est lire ce que l'on vous faisait signer ensuite, il faudrait savoir par quel artifice le CDI a été rompu...

Pour la formation, il faudrait savoir aussi de quel genre il s'agit et qui l'a souscrite...